L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 19 FEVRIER 1880.

Législature de la Louisiane.

Séance du mercredi 18 février.

SENAT.

Sur la motion de M. Cohen, dans la contestation Montas-Davidson, il a été décidé que les parties se défendraient ou se feraient défendre en plein Sénat.

M. Watkins, au nom du comité judiciaire, a fait un rapport favorable sur le bill qui exige un cautionnement des greffiers de cours, des recorders ex-officio, etc.—excepté dans la paroisse d'Orléans.

M. Aby a présenté un bill autorisant l'avocat général à employer des aides dans le procès que l'Etat a intenté au North Louisiana and Texas Railroad Company; un bill autorisant les jurés de police à faire des lois pour la protection du gibier.

M. Marston a présenté une résolution autorisant le secrétaire d'Etat à lui remettre, pour l'usage du comité de finances, les livres, papiers du comité des dépenses constitutionnelles de la convention constitutionnelle. — La résolution a été adoptée.

La contestation Perry-Riard a été mise à l'ordre spécial de lundi soir, à sept heures et demie.

La contestation Montas-Davidson a été appelée. M. Cunningham défendait le premier, et M. G. A. Breaux le second. Le rapport de la majorité du comité des élections, lequel déclare M. D. C. Montas élu, a été adopté par un vote de 22 contre 8.

Après une séance à huis-clos, le bill obligeant les shérifs, en leur qualité de percepteurs ex-officio, à fournir des cautionnements devant les jurés de police des paroisses—la paroisse d'Orléans exceptée—a passé à la troisième lecture.

Le bill relatif aux objections soulevées contre des jurés dans les causes criminelles, a été adopté.

Le bill relatif aux transferts de causes pour cause d'hébétude, par la Constitution de 1879, a été adopté.

Le Sénat a ordonné l'impression du bill qui oblige chaque paroisse à pourvoir aux besoins de ses pauvres.

M. Vance a présenté un bill qui légalise la construction et l'usage de barrières en fil de fer.

M. Kidd a présenté un bill donnant juridiction civile et criminelle aux juges de paix demeurant aux Court Houses des paroisses.

Il a été annoncé que le comité de santé et de quarantaine se réunira, dans sa salle, jeudi matin, à 10 heures et demie.

Le Sénat s'est alors ajourné à jeudi—aujourd'hui—à midi.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden.

Le bill de la loterie.

M. Harris demande la reconsidération du vote par lequel la décision de l'Orateur déclarant que le bill pour établir par charte la Loterie de la Nouvelle-Orléans était interdit par l'article 45 de la constitution, à moins qu'il n'eût été annoncé dans 30 jours auparavant, avait été rejeté par la Chambre. Il est convaincu qu'il n'avait pas donné à cette question une considération convenable, quand il a voté contre la décision. Le bill était clairement dans son caractère et la décision de l'Orateur était par conséquent correcte.

MM. Davidson et Harris qui avaient aussi rejeté la décision de l'orateur, disent qu'ils étaient dans l'erreur et qu'ils votent maintenant la motion de reconsidérer.

M. Billiot exprime une opinion dissidente. Il pense que la Chambre a en raison de ne pas soutenir la décision de l'orateur, l'article 257 de la Constitution donnant à l'assemblée générale pouvoir d'accorder des chartes de loterie, si ce n'est pouvoir est accordé; il ne peut être abrogé par une clause générale de la Constitution.

M. Schneider demande que la motion de reconsidérer soit déposée sur la table, ce qui est repoussé par 54 contre 28.

L'appel est fait alors sur la motion de reconsidérer, et elle est adoptée par 56 contre 27.

Ordre spécial du jour.

Le bill de M. Philips sur l'inspection des huiles d'éclairage, et pour réduire et régulariser la vente de ces huiles et pour prescrire des pénalités en cas de violation de la loi, est renvoyé au comité après une longue discussion.

Le bill 196, par M. Lucke, relatif à une nouvelle forme de gouvernement de ville pour la Nlle-Orléans, en vertu de l'article 254 de la Constitution de l'Etat, est mis à l'ordre du jour pour 2 heures. Sur motion, il est référé au comité des corporations.

Rapports de comités.

Comité judiciaire—Rapport favorable sur le bill 67, pour empêcher qu'on intervienne avec les travailleurs et les employés de l'Etat.

Comité des terres, des levées et des chemins de fer—Rapport favorable sur une résolution jointe de M. Verret, chargeant nos représentants au Congrès de demander une allocation pour enlever les obstructions du bayou Plaquemines.

Comité des affaires paroissiales—Rapport favorable sur la pétition du juré de police d'Iberville; favorable sur le bill 27 requérant que toutes les pièces d'affaires soumises à une licence soient fermées le dimanche; favorable sur le bill 129 pour rappeler la loi incorporant la ville de Pineville, paroisse Rapides.

Présentation de bills.

Par M. Cosgrove, pour fixer et régler les droits et émoluments des greffiers de cour et des shérifs dans tout l'Etat.

Par M. Jones, pour amender la section 932 des Statuts Révisés de Ray.

Par M. Buchanan, bill autorisant l'ouverture et l'exploitation des marchés particuliers dans la ville de la Nlle-Orléans et dans les paroisses.

Cours criminelles.—A la Cour criminelle supérieure, le jugement de Geo. Stevenson, en Williams, accusé de vol avec effraction, a été renversé indéfiniment, une maladie retenant l'Etat'appel à la prison de paroisse.

Le jugement de James Jackson, accusé de port d'arme cachée, a été remis à samedi prochain.

Le jugement de Jeff. Dennison en Jefferson Denis, homme de couleur, que le grand jury de la paroisse Jefferson a, le 19 novembre 1877, trouvé lui à pourvoir pour le meurtre de Louis H. Johnson, jeune blanc, employé de bateau à vapeur St-Francois Belle, tué le 15 juillet 1877—a commencé hier matin. Le 16 mars 1878, Dennison fut déclaré coupable d'homicide, à la cour criminelle supérieure de la Nouvelle-Orléans, après qu'un juri de Jefferson n'eut pas pu s'entendre. Le juge le condamna, le 26 mars 1878, à quinze ans de travaux forcés. Appel fut interjeté à la cour suprême, qui accorda une nouvelle audition de cause. Le 22 mars 1879, le prisonnier fut de nouveau déclaré coupable de meurtre au second degré, mais fortement recommandé à la clémence du tribunal. Le 12 août 1879, il fut condamné à quatorze ans de travaux forcés. Le 1er décembre 1879, la cour suprême lui accorda une nouvelle audition de cause, et ordonna qu'il fût jugé pour homicide.

Après avoir entendu les témoignages, le ministère public a demandé et obtenu le mise en liberté de Joséphine Morton, accusée d'amant et bateleur.

Le jugement du Dr C. F. Falkenstein, accusé d'avoir des billets de loterie, a été remis à lundi prochain.

Cours de districts.—A la deuxième cour la succession de Mme Jas. Dumas est ouverte; David Stewart, Jr., a été démandé.

—A la quatrième cour, le juge Rogers a rendu un jugement en faveur de M. Philip Werlein contre M. E. R. Chevalley. Il s'agissait d'une levée de séquestre d'un piano.

Le juge a rendu un décret en faveur de James H. Brown et contre Andrew Downey pour $906.95.

Une nouvelle audition de cause a été refusée dans le procès de R. S. Belden contre Mme Katie Behan.

—A la cinquième cour, MM. Burkess & Bros. réclamant de MM. S. H. Carter Jr. et Jr., et J. E. Bell, la somme de $560.96.

MM. H. B. Graham & Bro. réclamant de M. Vincent Lamantia la somme de $470 50.

Un jugement a été rendu en faveur de J. V. Guillotte contre John Larsen pour $112.

Dans le procès de M. L. Jamison contre MM. McGehee, Snowden et Violett, le juge a décrété le rule qui demandait le refus de l'appel.

Un jugement a été rendu en faveur de M. Hermann Rolle contre F. Mags pour $225.

Cour du juge Miltenberger.—Theresa Martina, accusée d'avoir volé à Mme Marie Martella, deux mille piastres en or, huit cents piastres en billets des Etats-Unis, cinq boucles d'oreilles, évaluées à quinze piastres et appartenant à sa mère, Mme Martina, domiciliée au coin des rues Ursulines et Marais, n'ayant pu fournir un cautionnement de $1500 de cinq cents piastres, a été envoyée à la prison de paroisse en attendant l'instruction. Livinski Avril et Julien Victor, nègres, accusés de complicité, ont été envoyés à la même prison.

Jos. Blandin, accusé d'insultes, a dû fournir un cautionnement de $150 pour répondre de sa bonne conduite.

Wm. Thomas, accusé de voies de fait; C. Guttro et Thomas Wrigh, accusés d'avoir enfreint l'ordonnance 3664, qui défend d'empêcher les journaliers de travailler; Wm. Sexon, accusé de larcin, et J. Lacombe de complicité, ont été acquittés.

Luke Williams et Jules Valeour, accusés de port d'armes cachées, ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $250.

Lewis J. Glapion, accusé d'assaut et batterie, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Jérome Pascal, accusé de voies de fait, a dû fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Cour du juge Sheehan.—John O'Neill, accusé de bris de paix, a été condamné à une amende de cinq piastres ou à dix jours de prison de paroisse.

Nora White, accusée d'insultes, a dû fournir un cautionnement de deux cent cinquante piastres pour répondre de sa bonne conduite, et acquitter, en outre, une amende de cinq piastres, pour assaut.

Michael Dandwich, accusé de vagabondage, a été envoyé à la maison de correction.

Le juge a acquitté Bob Rankin, Jack Hughes, Abbie Murray, Mike McQuade accusés de voies de fait; James Walsh, d'assaut à main armée, et de déchargé d'armes; John Robertson d'assaut; Jennie et Annie Raphael, et Kate Cashard, d'insultes.

L'interrogatoire de l'officier D. J. Muller, qui est accusé d'avoir blessé John McHale, a été remis au 26 courant. Cautionnement de deux mille piastres.

N. Slater, accusé d'assaut à main armée, a dû fournir un cautionnement de deux cent cinquante piastres en attendant l'instruction.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau de l'Adjudant Général
Nlle-Orléans, 18 février 1880.

ORDRES SPECIAUX No 2.

SON EXCELLENCE le Gouverneur LOUIS A. WILTZ, commandant en chef, enjoint aux membres de son état-major de se réunir, VENDREDI, 20 février, à 11 heures du matin, très exactement, au bureau de l'Auditeur, Maison d'Etat, Nlle-Orléans.

Par ordre du commandant en chef,
G. T. BEAUREGARD,
Adjudant-général.

Paragraphes.—Il est à peu près certain que les compagnies militaires de la Mobile et les canonniers de Donaldsonville participeront à notre célébration du 22 février, anniversaire de la naissance de George Washington.—Le gouverneur Wiltz, suivi d'un brillant état-major, prendra les troupes en revue.

Le général John Glynn Jr commandera la première brigade et le lieutenant colonel Charles E. Fenner commandera la seconde brigade.

— Les Drs. Bemiss et Turner, membres du Bureau national de santé, sont revenus, hier matin, de l'Ile-aux-Vaisseaux, où ils ont décidé d'établir une station de quarantaine. L'hôpital sera construit à l'extrémité nord-est, et l'entrepôt du gouvernement à l'extrémité ouest de l'île. Le montant mis à la disposition du bureau est de trente-cinq mille dollars mais on croit qu'il sera insuffisant. C'est à cette station que devront s'arrêter, pour être inspectés, les navires partis de ports infectés et se rendant à des ports situés entre la Nouvelle-Orléans et Key-West. Si les circonstances l'exigent, les cargaisons seront débarquées à l'entrepôt et les malades seront transportés à l'hôpital.

—Mme Snelbacker et Geo. W. Fisher ont été livrés à l'avocat de Cincinnati, M. Campbell, qui a dû quitter la ville par le convoi d'hier soir. Une dépêche des autorités laissait aux accusés la liberté de venir à Cincinnati sans attendre un ordre du gouverneur.

—Vers la nuit de mardi à mercredi, le feu s'est déclaré dans un hangar situé derrière une maison habitée par M. Antoine et située dans la rue Ste Anne, entre les rues Roman et Prieur. On n'est promptement rendu maître des flammes. La perte est insignifiante.

—C. J. Berry, qui a disparu d'ici, il y a quelques mois, a été arrêté, hier après-midi, au bureau de poste, par M. Jackson, officier de cour. Il est accusé d'avoir commis un abus de confiance et un détournement de fonds à l'époque où il était président de Lafayette Hook and Ladder Company No 1.

—Hier matin, à dix heures et demie, une des roues d'un buggy que conduisait Mme Potil, a passé sur la jambe gauche d'un enfant âgé de trois ans, nommé Albert Rodenberg, au coin des rues Première et St-Charles. La blessure est insignifiante. On n'attache aucun blâme à Mme Potit.

—Le général Badger est de retour de Washington, où à repris l'exercice de ses fonctions de collecteur du port.

—Les centimes de destitutions immédiates ont été avancées à la douane—pour le moment.

—Cent cinquante longshoremen—journaliers de la Levée—se sont promenés, hier matin, vers huit heures et demie, jusqu'au face du steamer italien amarré au pied de la rue St-Pierre. Comme ils ne se sont partis à aucun acte de violence, la police n'est pas intervenue. A une heure et demie, ils ont tranquillement repris leurs travaux.

250 douzaines Pantagelas à sirop à 75 cents la pinte, à l'Abeille Rouge.

Agnos, 30 janvier.—Les trois élèves de l'Ecole des Arts-et-Métiers, qui avaient été amputés sous l'insolation d'être les auteurs de la mort de leur compagnon Joseph Gayot, sont définitivement à l'Ecole. L'enquête judiciaire aurait démontré que le jeune Gayot s'était fait des blessures internes en jouant. La révolte du 8 janvier n'aurait ainsi rien de commun avec la mort de cet élève.

Bureau de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans, 18 février 1880.

Bureau de l'Agence de Commerce et de Renseignements